



## Fiche d'information sur la fumée secondaire et les espaces en plein air

---

*Beaucoup de gens croient que l'exposition à la fumée secondaire en plein air n'est pas nocive. Il est maintenant reconnu que la fumée secondaire en plein air est une menace importante pour la santé au Canada.*

### **De nouvelles recherches sur l'exposition à la fumée de tabac en plein air**

Selon des chercheurs de l'Université Stanford : <sup>1</sup>

Si vous êtes dehors près d'une personne qui fume, vous pourriez respirer de la fumée qui est beaucoup plus concentrée que ce qui est observé normalement dans l'air pollué.

En réalité, vous tenir à quelques pieds d'une personne qui fume dehors peut vous exposer à des concentrations d'air pollué qui sont semblables à celles mesurées dans les maisons et les bars.

Si vous vous éloignez d'environ six pieds d'une personne qui fume dehors ou que vous restez en amont du vent, votre exposition est beaucoup moindre.

Une étude sur la pollution de l'air extérieur causée par la fumée de tabac dans l'environnement réalisée à l'Université du Maryland, Baltimore County, suggère que lorsque des groupes de fumeurs se rassemblent à un endroit, le taux de pollution de l'air augmente selon la taille du groupe.<sup>2</sup>

### **Fumer en plein air peut contribuer à l'acceptabilité du tabagisme aux yeux des enfants et des jeunes**

Les règlements municipaux contre le tabagisme ont forcé de nombreux fumeurs à fumer dehors, dans les entrées d'immeubles, dans la rue et même dans les parcs publics et les aires de loisirs. Par conséquent, non seulement les enfants sont-ils exposés à la fumée de tabac ambiante à ces endroits, mais ils observent aussi des fumeurs plus souvent et ils risquent de commencer à voir le tabagisme comme un phénomène plus acceptable.<sup>3</sup>

### **Protéger le public contre l'exposition à la fumée de tabac ambiante en plein air**

Le public se préoccupe de plus en plus des répercussions de la consommation de tabac en plein air. Une étude récente menée au Minnesota a montré que 70 p. 100 des gens se disaient en faveur de politiques interdisant de fumer dans les parcs. Les raisons invoquées : réduire les déchets, réduire l'exposition des jeunes au tabagisme, éviter la fumée de tabac dans l'environnement et créer des modèles de comportement positifs.<sup>4</sup>

Aux États-Unis, de nombreux gouvernements locaux et d'États ont adopté des lois limitant la consommation de tabac en plein air, soit sur les terrains de jeu, dans les entrées d'immeubles et d'autres lieux publics. Certaines des lois les plus strictes se retrouvent en Californie.<sup>5</sup>

Au Canada, la protection contre la fumée de tabac ambiante varie selon les endroits. Dans certaines provinces, il est interdit de fumer dans tous les lieux publics et les lieux de travail. De plus en plus, des administrations interdisent de fumer sur les terrasses extérieures des restaurants et des bars<sup>6</sup> ; il n'y a toutefois rien pour le moment qui interdise de fumer en plein air.

## Références

---

<sup>1</sup> Klepeis NE, Ott W, Switzer P. Real-time measurement of outdoor tobacco smoke. *Journal of the Air and Waste Management Association* 2007 May;57(5):522-34. Consulté le 10 décembre 2007 à l'adresse <http://secure.awma.org/journal/pdfs/2007/5/10.3155-1047-3289.57.5.522.pdf>

Voir aussi : <http://news-service.stanford.edu/news/2007/may9/smoking-050907.html>

<sup>2</sup> Repace J. Measurements of outdoor air pollution from secondhand smoke on the UMBC campus. 2005: Document non publié. Consulté le 6 décembre 2007 à l'adresse <http://www.repace.com/pdf/outdoorair.pdf>

<sup>3</sup> Site Web de la Société canadienne du cancer. « Une chercheuse de la Société se penche sur un des derniers retranchements des fumeurs : le tabagisme en plein air ». Consulté le 6 décembre 2007 à l'adresse [http://www.cancer.ca/ccs/internet/standard/0,3182,3172\\_14075\\_611368322\\_langId-en,00.html](http://www.cancer.ca/ccs/internet/standard/0,3182,3172_14075_611368322_langId-en,00.html)

<sup>4</sup> Klein EG, Forster JL, McFadden B, Outley CW. Minnesota tobacco-free park policies: attitudes of the general public and park officials. *Nicotine and Tobacco Research* 2007 Jan;9(Suppl 1):s41-s49. [http://www.ncbi.nlm.nih.gov/sites/entrez?Db=pubmed&Cmd=ShowDetailView&TermToSearch=17365726&ordinalpos=1&itool=EntrezSystem2.PEntrez.Pubmed.Pubmed\\_ResultsPanel.Pubmed\\_RVDocSum](http://www.ncbi.nlm.nih.gov/sites/entrez?Db=pubmed&Cmd=ShowDetailView&TermToSearch=17365726&ordinalpos=1&itool=EntrezSystem2.PEntrez.Pubmed.Pubmed_ResultsPanel.Pubmed_RVDocSum)

<sup>5</sup> California Department of Health Services, Tobacco Control Section. Indoor and Outdoor Secondhand smoke exposure. Consulté le 6 décembre 2007 à l'adresse <http://www.dhs.ca.gov/tobacco/documents/pubs/SecondHandSmoke.pdf>

<sup>6</sup> Médecins pour un Canada sans fumée. Background on Protection from Second-hand smoke in Canada. Septembre 2007. Consulté le 6 décembre 2007 à l'adresse [http://www.smoke-free.ca/pdf\\_1/O&A-smokefreecommunities1.pdf](http://www.smoke-free.ca/pdf_1/O&A-smokefreecommunities1.pdf)